

0080
H782
1063

DELIBERATIONS

DE LA

SEPTIEME SESSION

DU

G. Amyot

CONGRES DES METIERS ET DU TRAVAIL

DU CANADA

TENUE A QUÉBEC, P. Q.

LES LUNDI, MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI

31 AOUT, 2, 3 ET 4 SEPTEMBRE 1891

Justitiam persequi

Publiées avec l'autorisation du Congrès

MONTREAL

IMPRIMERIE PIGEON & BUREAU, 1786 STE-CATHERINE

1891

BIBLIOTHEQUE DE LA
VILLE DE MONTREAL



COLLECTION
GAGNON

HF82
T763

30080



Forme 1580-1-20

v2 G1391-30080

DELIBERATIONS

DE LA

SEPTIEME SESSION

DU

CONGRES DES METIERS ET DU TRAVAIL

DU CANADA

TENUE A QUÉBEC, P. Q.

LES LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI

31 AOÛT, 2, 3 ET 4 SEPTEMBRE 1891

Publiées avec l'autorisation du Congrès

MONTREAL

IMPRIMERIE PIGEON & BUREAU, 1786 STE-CATHERINE

1891

DIRECTEURS DU CONGRES

1891-92

Président :

URBAIN LAFONTAINE

248½ RUE SAINT-CONSTANT, MONTRÉAL.

Vice-Président :

GEO. T. BEALES

442 RUE WELLESLEY, TORONTO.

Secrétaire-Trésorier :

GEO. W. DOWER

85 AVENUE SUMMERHILL, TORONTO.

Comité Exécutif :

ONTARIO :

A. W. WRIGHT, Toronto

L. A. LAVIGNE, Ottawa

CHAS. MARCH, Toronto

QUÉBEC :

L. Z. BOUDREAU, Montréal

GEORGE GALE, Québec

LUC ROUTIER, Québec

DELIBERATIONS

SALLE DU CONSEIL DE VILLE,
Québec, 31 Août 1891.

La première séance du Congrès des Métiers et du Travail fut ouverte à une heure de l'après-midi, par M. Luc Routier, Président du Conseil des Métiers et du Travail de Québec et de Lévis. Dans un court discours, il souhaita la bienvenue aux délégués dans l'ancienne capitale, et termina en présentant M. le Maire Frémont, M. P. Son Honneur s'adressa aux délégués comme suit :

M. le Président, Mesdames et Messieurs,—Quand les membres du Conseil des Métiers et du Travail de Québec me demandèrent de prendre une part, très petite, je l'avoue, dans votre Congrès, je dois dire que j'ai accepté l'invitation avec plaisir, et que je suis heureux de me trouver au milieu de vous aujourd'hui. J'ai été heureux de négliger pendant quelques jours mes devoirs parlementaires, et c'est pour moi maintenant une tâche agréable de vous souhaiter la bienvenue dans la ville de Québec. Nos portes, tout comme nos cœurs, sont ouvertes aux amis du travail. En venant vous rencontrer à l'Hôtel-de-Ville, afin d'assister à l'ouverture du Congrès, je pensais que cette démonstration n'est pas ordinaire ; ce n'est pas simplement une fête à laquelle toutes les classes laborieuses sont invitées à assister. Il me semble que les délibérations de votre Congrès présentent trois particularités distinctes ; la démonstration, la procession et les autres cérémonies qui accompagnent le Congrès sont autant d'occasions de montrer aux classes ouvrières l'importance qu'il y a pour tous de se joindre à vos unions. Ceux que vous avez invités à se joindre à vous, magistrats, capitalistes ou autres prouvent que votre but n'est pas de vous révolter contre l'autorité ou le capital, mais au contraire que vous êtes prêts à travailler la main dans la main pour la prospérité commune de toutes les classes et celle du pays en général. Le Congrès lui-même est la partie pratique de la célébration, et c'est durant les séances du Congrès que vous étudierez les réformes nécessaires pour améliorer la condition du travailleur sans opprimer le capital ou toute autre classe. Puisse le Tout-Puissant, sans l'aide duquel nos efforts seraient inutiles, vous envoyer sa sagesse dans vos débats et éclairer vos esprits, et je n'ai aucun doute que ce Congrès ne profite aux classes ouvrières et à la Puissance en général.

M. Routier présenta alors M. Urbain Lafontaine, de Montréal, Président du Congrès, qui, au nom des délégués, remercia Son Honneur de la bonté dont il faisait preuve en souhaitant personnellement la bienvenue au Congrès dans la ville de Québec, et les citoyens en général pour l'hospitalité offerte aux visiteurs délégués. Le Président déclara ensuite que le Congrès était ouvert pour la transaction des affaires.

Les messieurs dont les noms suivent furent choisis pour former le Comité des Lettres de Créance : MM. Charles March, de Toronto ; Cyprien Mailhiot, de Montréal, et Napoléon Pagé, de Hull.

L'invitation suivante fut présentée et acceptée de suite :

Québec, 31 Août 1891.

Aux Officiers et Membres du Congrès des Métiers et du Travail du Canada :

Messieurs,—Le Comité de Réception du Conseil des Métiers et du Travail de Québec et de Lévis prie les membres du Congrès de vouloir bien accepter une promenade en voiture, cet après-midi, aux endroits intéressants autour de notre ville. Les voitures partiront de l'Hôtel-de-Ville à deux heures et demie, et reviendront vers six heures.

Espérant que cette invitation sera acceptée,

Je vous salue fraternellement,

P. J. JOBIN,

Secrétaire du Comité de Réception.

Proposé par M. March, secondé par M. Jobin, et résolu

Que le Congrès s'ajourne jusqu'à mercredi, à 9 heures du matin.

Le Congrès s'ajourne.

DEUXIÈME JOURNÉE

Mercredi, 2 Septembre 1891.

Le Congrès fut ouvert dans la Chambre Législative, bâtiesse du Parlement, à 9 heures du matin, par M. le Président Lafontaine.

Le Comité des Lettres de Créance présenta le rapport suivant :

Aux Officiers et Membres du Congrès des Métiers et du Travail :

Messieurs,—Votre Comité des Lettres de Créance a l'honneur de vous soumettre la liste suivante de délégués ayant droit de prendre part aux délibérations de ce Congrès, et il recommande qu'ils soient acceptés :

- Conseil Central des Métiers et du Travail de Québec et Lévis—Luc Rontier, Patrick J. Jobin et John Fox.
- Conseil Central des Métiers et du Travail de Toronto—John W. Davey, Chas. March et F. C. Cribben.
- Conseil Central des Métiers et du Travail de Montréal—Louis Z. Boudreau et J. B. Dubois.
- Assemblée de District No. 19, K. of L., Montréal—Urbain Lafontaine.
- Assemblée de District No. 20, K. of L., Québec—Alfred Bolduc, John Quinn et Wm. Guthrie.
- Assemblée de District No. 125, K. of L., Toronto—Arthur W. Holmes et D. A. Carey.
- Assemblée de District No. 207, K. of L., St. Catharines—Chas. Phillimore, J. M. Ness et John Burns.
- Union des Cigariers de Montréal, No. 58—Elie Massie.
- Ordre des Conducteurs de Chemins de Fer, Division Stadacona, No. 130, Québec—Ed. Reynolds.
- Union Typographique d'Ottawa, No. 102—Antoine Choquette et L. A. Lavigne.
- Union Typographique Jacques-Cartier, No. 145, Montréal—Honoré Dalaire.
- Union Typographique de Toronto, No. 91—John Armstrong, Geo. W. Dower et George Cloutier.
- Union Typographique de Québec, No. 159—Félix Marois.
- Union Typographique de Québec, No. 160—Edward Little.
- Association des Plâtriers de Montréal—Cyprien Mailhiot.
- Union des Journaliers Constructeurs de Toronto—Geo. T. Beales, Chas. Chapman et Robert Lamb.
- Union des Coupeurs de Cuir de Québec—Ignace Trudel.
- Association de Bienfaisance des Barbiers de Québec—E. Bouchard.
- Union des Ouvriers Cordonniers à la Machine, de Québec—D. J. Marsan et T. Lawlor.
- Assemblée Locale No. 2576, Hull—Napoléon Pagé.
- Do 7628, Montréal—Michael H. Brennan.
- Do 10674, St. Raymond, Q.—John Desrosier.
- Do 10870, Québec—Joseph Côté.
- Do 6583, Cornwall—A. J. McDonald.
- Do 2056, St. Catharines—J. T. Carey
- Do 10581, Québec—Théophile Roberge
- Do 3484, Montréal—Omer Fontaine
- Do 2508, Québec—Pierre Gauvin

Assemblée Locale No 2436, Montréal—Mary Duffy
Do 713, Québec—Octave Vézina
Do 10061, Québec—William H. Walsh
Do 2305, Toronto—D. J. O'Donoghue
Do 5204, Montréal—Joseph Béland, M. P. P.
Do 193, Ottawa—Louis Bélanger
Do 4003, Québec—George Gale
Do 4977, Montréal—Alphonse T. Lépine, M. P.
Do 1007, Sillery, Qué.—J. T. Martineau
Do 1278, Québec—Gandiose Masse
Do 7814, Toronto—A. W. Wright
Do 6952, Peterboro'—William Hogan

Nous devons appeler l'attention sur le fait que l'Assemblée Locale No. 193, d'Ottawa, doit encore au Congrès la somme de \$1.36 pour la seconde partie de la taxe per capita pour l'an dernier.

En ce qui concerne les lettres de créance de MM. Marsen et Lawlor, de l'Union des Ouvriers Cordonniers à la Machine de Québec, A. W. Wright, de l'Assemblée Locale No. 7814 de Toronto, et William Hogan, de l'Assemblée Locale No. 6952 de Peterboro, nous prenons la liberté de les déférer au Congrès sans recommandation, les dites lettres de créance n'ayant pas été reçues dans les délais constitutionnels requis par le Congrès.

Respectueusement soumis.

CHAS. MARCH, *Président.*
N. PAGÉ.
CYPRIEN MAILLIOT.

Proposé par M. O'Donoghue, appuyé par M. Côté, et résolu

Que le rapport du Comité des Lettres de Créance soit reçu et adopté, et que les délégués nommés dans le rapport prennent place comme délégués auprès du Congrès.

L'Honorable Honoré Mercier, Premier Ministre de la Province de Québec, et plusieurs membres du Gouvernement furent alors présentés au Congrès par le Président. L'Honorable M. Mercier parla assez longuement devant les délégués, et termina en mettant à la disposition du Congrès la Chambre Législative et l'aide des employés de la Chambre.

M. Joseph Côté fut nommé Assistant-Secrétaire et traducteur.

Le Secrétaire-Trésorier présenta son état annuel de recettes et dépenses pour l'année écoulée, lequel fut accepté et renvoyé à un comité d'audition se composant de MM. McDonald, de Cornwall; Walsh, de Québec, et Fontaine, de Montréal.

Aux Directeurs et aux Délégués du Congrès des Métiers et du Travail du Canada :

Confrères Délégués,—J'ai l'honneur de soumettre à votre considération l'Etat de Recettes et Dépenses en rapport avec mon emploi pour l'année 1890-91.

Conformément au rapport du Comité des Voies et Moyens du dernier Congrès, la cotisation pour l'année fut mise à huit centins par tête, et conformément à ce rapport deux demandes de paiement furent adressées à toutes les sociétés représentées au Congrès, ainsi qu'à celles qui avaient exprimé le désir de s'affilier au Congrès, payables le 15 Novembre et le 15 Mai respectivement.

Bien que les dépenses soient bien supérieures à celles des années précédentes, il a été reçu assez d'argent, avec la balance en caisse de l'année dernière, pour faire face à toutes les dépenses légitimes, et laisser une petite balance en caisse. Les recettes totales des cotisations ont été de \$539.80, soit \$59.93 de plus que l'année dernière, ce qui, avec la balance de \$84.37, fait une somme totale de \$624.17, tandis que les dépenses se sont élevées à \$618.27, laissant une balance en caisse de \$5.90. Pendant que je traite ce sujet, qu'il me soit permis d'attirer l'attention sur le fait qu'il y a sur mes livres une somme de

\$103.80 pour cotisations non payées par les sociétés représentées à la dernière session ou affiliées à ce Congrès, le dit montant étant basé sur l'estimation du nombre de membres.

Soixante-deux sociétés étaient représentées à la dernière session, et 23 ont été affiliées pendant l'année, faisant un total de 85, soit une augmentation de 20 sur l'année dernière. Mais je ne peux pas féliciter le Congrès à propos du paiement des cotisations, car 63 sociétés seulement firent les deux versements, 12 ne firent que le premier et 10 n'en firent aucun, contre 59, 3 et 4 respectivement, l'année dernière.

Balance en caisse au dernier exercice.....	\$ 34 37
Recettes de l'année.....	539 80
Total.....	\$624 17
Dépenses Générales.....	\$415 62
“ du Comité Exécutif.....	202 65
Total.....	\$618 27
Balance en caisse.....	5 90
	\$624 17

Le Comité Exécutif présenta le rapport suivant :

**Aux Délégués de la Septième Session Annuelle du Congrès des Métiers et du Travail du Canada :*

Messieurs,—Votre Comité Exécutif a l'honneur de vous soumettre le rapport suivant :

Une assemblée préliminaire de votre Comité eut lieu à Ottawa le 6 Septembre, 1890, et après organisation, M. J. T. Carey, de St. Catharines, fut nommé pour agir comme représentant du Congrès pendant la prochaine session du Parlement.

Votre Comité se rendit auprès du Très Hon. Sir John A. Macdonald et des membres de son Gouvernement, le Lundi, 18 Mai, et les différents sujets intéressant notre organisation leur furent soumis. Votre Comité reçut un bon accueil, et on lui promit que le gouvernement s'occuperait en temps utile de ces sujets. Mais en raison de la mort de Sir John A. Macdonald et de la réorganisation ultérieure du Cabinet, bien peu de ces sujets ont reçu l'attention qui leur aurait été donnée autrement. Les seuls projets de loi intéressant les travailleurs à gages qui aient été introduits durant cette session sont : “Projet de Loi No. 15, Acte amendant l'Acte pour Empêcher et Supprimer les Syndicats formés en vue de Restreindre le Commerce,” et “Projet de Loi No. 149, Acte concernant l'Inspection des Navires.” Alors que ce dernier Acte est dans l'intérêt des marins, et est tout ce que l'on pouvait désirer en ce genre, il ne répond pas aux besoins de votre Comité, et ce n'est pas ce qui avait été demandé par le dernier Congrès et pétitionné par votre Comité. La législation désirait un “Acte pour l'Inspection des Agrès et Outillages employés pour charger et décharger les vaisseaux,” afin de prévenir, si possible, les nombreux accidents qui arrivent sur les quais des différents ports du Canada, et qui sont causés par l'emploi d'agrès défectueux. L'attention du Ministre de la Marine et des Pêcheries ayant été appelée de nouveau sur ce sujet par votre Comité, la section suivante fut ajoutée au projet de loi : “Tout inspecteur peut, en tout temps, visiter tout navire, qu'il soit enregistré au Canada ou autre part, et qu'il soit ac-

* NOTE.—Ce rapport est amendé d'accord avec le rapport du Comité special auquel le rapport fut référé.

tionné en tout ou partie par la vapeur, et inspecter et examiner les poulies, les machines ou les appareils employés pour le chargement ou le déchargement, et s'il considère que tels poulies, machines ou appareils sont assez défectueux pour mettre la vie des ouvriers en danger, il fera un rapport à ce sujet au Ministre, qui pourra ordonner que tels poulies, machines ou appareils ne soient pas employés sans permission du Ministre, et tous poulies, machines ou appareils dont on se servirait en violation de tel ordre seront susceptibles d'être saisis par l'officier en chef des Douanes de n'importe quel port, pour être ensuite vendus de la même manière et selon les cas prévus pour les marchandises susceptibles d'être saisies pour non paiement de droits de douane et le propriétaire du navire encourra une amende de \$100 et tel navire sera responsable de la dite amende." Le projet de loi No. 15 fut amendé par le Sénat, qui ajouta : " Pourvu toutefois que rien dans le dit Acte ne s'appliquera aux arrangements ou transactions d'affaires qui ne portent pas de détriment aux intérêts publics." Un Acte fut aussi présenté et promulgué par le Gouvernement, intitulé "Projet de Loi No 106, acte pourvoyant à l'indication des lignes de flottaison." Le projet de loi est d'un usage peu pratique pour ceux dans l'intérêt desquels le Congrès travaille et son opération ne s'étend pas aux eaux intérieures du Canada.

Avant l'ouverture du Parlement, des pétitions en blanc furent envoyées à signer à toutes les organisations du Canada et votre Comité a le plaisir de constater qu'il en a été présenté un très grand nombre à la Chambre des Communes. Les sujets des pétitions étaient les suivants :—

" Un amendement à l'Acte pour prévenir et supprimer les Syndicats (Combines)."

" Un Acte pour l'Inspection des Agrès et Outillages employés au chargement et au déchargement des navires."

" Un amendement à l'Acte concernant l'engagement des Matelots, donnant droit à un procès par jury avant la conviction pour toute offense."

" Un Acte faisant une offense criminelle du fait d'établir des Agences de Détectives privés au Canada."

" Un Acte pour la distribution de Terrains Gratuits à une distance raisonnable d'un chemin de fer."

" Pour la discontinuation du Système actuel d'Emigration du Gouvernement."

" Pour la Prohibition Complète de l'Emigration Chinoise."

Des mémoires concernant tous les sujets référés à votre Comité par le Congrès ont été préparés et envoyés à Son Excellence le Gouverneur-Général et aux membres du gouvernement.

Le Rapport suivant est présenté par le Comité Législatif de la Province de Québec :—

Parmi les différentes résolutions adoptées à la dernière session du Congrès tenu à Ottawa, nous avons conseillé de choisir les suivantes pour présentation au Gouvernement et avons adressé des pétitions leur sujet à la Législature Provinciale :—

10. Qu'il soit interdit aux garçons âgés de moins de seize ans et aux filles au-dessous de dix-huit de travailler dans les Manufactures de Tabacs.

20. D'amender l'Acte concernant les Elections Provinciales de telle façon que le droit de vote soit concédé à tout citoyen âgé de plus de vingt-et-un ans, et gagnant \$300 par an.

30. Qu'un demi-jour de congé soit accordé le jour des élections.

40. De demander l'instruction gratuite et obligatoire.

50. Un Acte exigeant la nomination d'inspecteurs d'échafaudages.

60. Un Acte accordant aux ouvriers et journaliers une première hypothèque sur le produit de leur travail pour le montant de leur salaire.

Environ trois cent-soixante pétitions émanant de soixante organisations ouvrières de cette province ont été soumises séparément à la Législature demandant l'adoption des réformes ci-dessus.

Nous avons également soumis les requêtes suivantes au Gouvernement Provincial : 10. Abolition des droits de péage sur les chemins à barrière ; 20, De ne plus accorder plus longtemps de subsides ou annués à certaines institutions qui font concurrence au commerce public ; 30, D'établir des commissions d'arbitrage pour régler les difficultés qui s'élèvent de temps en temps, entre les patrons et les employés ; 40, D'empêcher les employés du Service civil d'entrer en concurrence avec le travail du dehors ; 50, L'établissement d'un Bureau d'Imprimerie Provincial, dans lequel pourraient être imprimés tous les travaux du gouvernement, aussi bien que les livres employés dans les écoles publiques, les dits livres devant être distribués aux élèves ; 60, L'abolition du système de contrats pour les travaux provinciaux ; 70, D'accorder un subside à tout travailleur de la Province désireux de prendre des terres du Gouvernement en vue de les cultiver ; 80, D'établir des écoles de réforme dans des campagnes où l'agriculture puisse être enseignée aux détenus ; 90, Que l'École des Arts et du Dessin nomme un professeur de dessins de voitures, pour le bénéfice de ceux qui se livrent à l'industrie de la carrosserie ; 100, D'adopter le système de huit heures pour tous les travaux du gouvernement ; 110, Que tous les travaux d'imprimerie du Gouvernement soient donnés à des maisons employant des ouvriers de l'Union.

De toutes les mesures demandées, une seulement fut adoptée : celle concernant les employés dans les manufactures de tabacs. L'Acte des Fabriques fut amendé par l'insertion d'une clause défendant à toute manufacture de la Province d'employer des garçons au-dessous de 14 ans et des filles au-dessous de 16. Le même Acte fut également amendé comme suit : on ne pourra permettre à un garçon au-dessous de seize ans ou à une fille au-dessous de 18 de travailler dans aucun des métiers malsains énumérés dans la liste approuvée par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil.

Il est très probable que le peu de durée de la session empêcha que plus d'attention soit donnée aux réformes demandées par le travail organisé.

Nous avons tout lieu de croire que le travail du Congrès n'a pas été futile et que dans un avenir rapproché on accordera beaucoup plus d'attention aux questions affectant les intérêts du travail dans cette Province.

Avant de terminer ce Rapport, nous désirons mentionner qu'une attaque déterminée a été faite contre la Société de Bienfaisance des Débardeurs de Québec, par la chambre de commerce, qui essaya de priver la Société de sa charte. Il nous est agréable de constater que la chambre fut frustrée dans son attente et nous désirons également remercier sincèrement les organisateurs du travail de cette province pour leur sympathie et leur aide, et plus spécialement pour leur zèle, et leur promptitude à s'occuper de diverses pétitions.

Signé pour le Comité Exécutif Provincial du Congrès des Métiers et du Travail du Canada dans la Province de Québec.

P. J. JOBIN, *Président.*
LUC ROUTIER.

GEO. S. WARREN, *Secrétaire.*

Le Rapport suivant est présenté par le Comité Exécutif de la Province d'Ontario :

Le Sous-Comité de votre Comité Exécutif, nommé pour surveiller la législation dans la Province d'Ontario, a l'honneur de faire rapport qu'il a eu une entrevue avec les membres du Cabinet d'Ontario, et fut reçu par eux avec beaucoup de courtoisie. Les sujets traités au dernier Congrès, relatifs à Ontario, furent soumis à ces messieurs, et longuement discutés par eux avec votre Comité, prouvant tout leur désir de marcher de pair avec le Congrès à propos de ces différentes matières en autant que, selon leur jugement, ils croiraient l'opinion publique préparée à leur adoption. Ils promirent de faire amender l'Acte des Privilèges des Ouvriers afin d'étendre ses effets aux hommes de chantier ; ils promirent aussi des amendements à l'Acte d'Éducation dans les lignes indiquées dans les résolutions passées à votre dernier Congrès. Votre Sous-Comité est heureux de dire que les promesses de ces honorables messieurs ont été remplies, et Ontario jouit à présent de lois d'éducation aussi libérales et radicales, croyons-nous, que dans quelque partie du monde que ce soit. En toute justice, nous devons donner au Conseil des Métiers et du Travail de Toronto une large part de crédit en obtenant cette législation—ce corps toujours aux aguets ne manque jamais une occasion de promouvoir les intérêts des ouvriers à gages.

Votre Sous-Comité est aussi heureux de pouvoir dire que la législation adverse aux masses et favorable aux classes a été déjouée avec succès pour le présent, grâce au Conseil des Métiers et du Travail et à l'Assemblée de District des Chevaliers du Travail, tous deux de Toronto, dont les représentants furent heureux dans leur opposition aux différentes mesures exceptionnelles déposées devant le Comité des Projets de Loi privés de la Législature d'Ontario. Tout considéré, nous croyons que le Travail organisé peut se féliciter lui-même dans une bonne mesure, à propos de la législation dans la province d'Ontario pour 1891.

Votre sous-comité croit de son devoir de témoigner de la courtoisie invariable du Procureur-Général, l'Hon. O. Mowat, et de ses collègues ; tous les projets qui leur furent soumis furent examinés et étudiés par eux avec soin et ils montrèrent un grand désir de faire justice aux masses ; ils exprimèrent l'espoir que nous les consulterions sur toute chose qui serait calculée devoir améliorer la condition des classes ouvrières.

Comme conclusion, votre Sous-Comité voudrait vous mettre sous l'impression de la nécessité qu'il y a à mettre de la persistance dans l'agitation pour une législation nécessaire. C'est seulement par une vigilance de tous les instants, qui est le prix de toute liberté et de toute justice, que nous pouvons espérer obtenir ce que nous cherchons.

Des pétitions ont été présentées, demandant que pouvoir soit donné aux conseils municipaux de passer des règlements pour l'érection et la construction des échafaudages, que le corps électoral tout entier soit autorisé à voter sur tout règlement financier, que les propriétés foncières détenues pour des motifs de spéculation soient taxées selon leur valeur réelle et que les personnes en charge de machines fixes soient tenues de se soumettre à un examen.

(Signé)

R. GLOCKLING, *Président.*

J. T. CAREY

A. R. MACDONALD, *Secrétaire.*

Votre Comité, en raison de l'état instable des affaires à la capitale et pour d'autres causes, n'était pas représenté à Ottawa pendant la

session par M. Carey, mais M. Macdonald, un de vos mandataires, agit en ses bien et place. M. Carey, cependant, était en tout temps prêt à se rendre à Ottawa, dans le cas où sa présence y aurait été nécessaire.

Votre Comité, pour conclure, remercie le Comité des Impressions de la Chambre des Communes et du Sénat, et particulièrement l'Hon. Mackenzie Bowell, pour la complaisance dont ils ont fait preuve en procurant à votre Comité des copies de tous les documents publics, ainsi que des délibérations de la Chambre des communes et du Sénat.

Le tout soumis respectueusement.

(Signed)

URBAIN LAFONTAINE, *Président.*

J. T. CAREY.

A. R. MACDONALD.

R. GLOCKLING.

GEO. S. WARREN.

P. J. JOBIN.

LUC. ROUTIER.

GEO. W. DOWER, *Secrétaire.*

Toronto le 26 Août 1891.

Proposé par M. Armstrong, appuyé par M. Lamb, et résolu.

Que le rapport soit référé à un Comité spécial composé de trois membres.

Le Président nomme MM. Wright, de Toronto, O'Donoghue, de Toronto, et Bolduc, de Québec, pour former ce Comité.

Le Président Lafontaine prononce alors le discours suivant :—

Confrères Délégués,—C'est avec plaisir que je vous souhaite la bienvenue comme délégués au Congrès des Métiers et du Travail de la Puissance, dans la vieille et historique cité de Champlain, qui vous offre un si bienveillant accueil et une si large hospitalité.

Confrères Ouvriers,—Avec cette session, s'ouvre la septième réunion annuelle du Congrès, la plus grande, la plus puissante et la plus bienfaisante des associations ouvrières du Canada; une institution qui est destinée à vivre et à grandir et dont l'utilité et le prestige s'étendent déjà par tout le pays.

Plusieurs questions importantes seront soumises à votre sérieuse considération. Vous devrez agir de manière à recevoir la sanction de l'opinion publique, qui est nécessaire pour obtenir l'accomplissement des réformes que nous avons en vue.

Vos délibérations seront attentivement suivies et appréciées, de l'Atlantique au Pacifique, par des milliers de citoyens qui ont en ce moment les yeux tournés vers vous.

Je souhaite que le résultat de vos travaux bénéficie aux masses ouvrières et les dirige dans la voie de l'union, de la force et de la prospérité.

Puisse la Divine Providence vous guider dans vos délibérations et bénir votre noble entreprise pour le bien-être du peuple.

Messieurs,—L'accroissement et l'importance que prend le Congrès nécessitent la révision de la constitution. Par conséquent, je vous engage à nommer à cette fin un comité qui devra présenter son rapport à la prochaine session.

Le rapport du Comité Exécutif que vous avez reçu contient un état détaillé des travaux accomplis durant les derniers douze mois et vous pouvez juger par vous-mêmes des progrès réalisés.

On vous a aussi remis le rapport du secrétaire-trésorier, qui est assez favorable, si l'on considère les dépenses supplémentaires que le Congrès a été obligé de faire pendant l'année.

En terminant, je désire exprimer mes remerciements sincères aux officiers du Congrès pour l'aide généreuse qu'ils m'ont donnée durant

l'année qui vient d'expirer et j'appelle votre attention sur la manière prompte et efficace avec laquelle ces messieurs ont rempli les devoirs de leurs charges respectives.

Comptant sur votre sagesse, je déclare maintenant la septième session annuelle de ce Congrès ouverte pour la dépêche des affaires et l'adoption de toutes lois pouvant bénéficier à la cause du travail et à celle de l'humanité en général.

URBAIN LAFONTAINE,

Président du Congrès Ouvrier de la Puissance.

Québec, 31 Août, 1891.

Proposé par M. Wright, appuyé par M. Côté, et résolu,

Que l'adresse que vient de lire le Président soit soumise au Comité des Ordres Permanents et des Résolutions.

Proposé par M. O'Donoghue, appuyé par M. Routier, et résolu,

Que le Président nomme les Comités Permanents de ce Congrès.

Le Président nomme alors les Comités Permanents suivants :

Comité des Ordres Permanents et des Résolutions—MM. Reynolds, de Québec; Davey, de Toronto; Carey, de Toronto; Choquette, d'Ottawa, et Boudreau, de Montréal.

Comité des Voies et Moyens—MM. Béland, de Montréal; Lavigne, d'Ottawa, et Cribben, de Toronto.

Comité des Remerciements—M. Quinn, de Québec; Mme Duffy, de Montréal, et M. Cloutier, de Toronto.

Proposé par M. Dower, appuyé par M. Côté, et résolu,

Que toutes les résolutions soient présentées en duplicata.

Proposé par M. Jobin, appuyé par M. Mailhiot,

Que, lorsqu'un membre se lève pour parler, il mentionne son nom et l'organisation qu'il représente et que les discours soient limités à dix minutes, mais que ceux qui ont fait ou appuyé la proposition aient aussi cinq minutes pour répondre.

Proposé par M. O'Donoghue, appuyé par M. Walsh,

Que la proposition reste sur la table.

On vota, et la demande fut rejetée; la première proposition fut adoptée.

On donna lecture de la lettre suivante et, sur la proposition de M. Gale, appuyé par M. Routier, l'invitation fut acceptée :

Montréal, 31 Août 1891.

Aux Officiers et Membres de la Septième Session du Congrès des Métiers et du Travail du Canada. Salut :

Messieurs,—Je suis chargé par le Comité d'Organisation de la Fête du Travail du Conseil Central des Métiers et du Travail de vous inviter en corps à prendre part à notre démonstration et à notre pique-nique annuels de la Fête du Travail, qui auront lieu à Montréal, le lundi, 7 Septembre 1891.

Espérant que vous accepterez cette invitation, et souhaitant que votre Congrès profite au parti ouvrier.

Je vous salue fraternellement.

P. J. RYAN, Secrétaire C. C. M. T.,
20 rue St. Philippe, Montréal.

Geo. W. Dower, Ecr., Sec. C. M. T. du Canada, Québec.

La communication suivante, émanant du Conseil des Métiers et du Travail de Vancouver. C. A. fut reçue et lue, et sur la proposition de M. Wright, appuyé par M. O'Donoghue, fut ajoutée aux minutes.

Vancouver, C. A., 19 Août 1891.

M. Geo. W. Dower, Secrétaire-Trésorier du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, à Québec :—

Cher Monsieur et Frère,—Une assemblée spéciale du Conseil des

Métiers et du Travail, de Vancouver, tenue le 18 courant, décida de ne pas envoyer de délégué au Congrès des Métiers et du Travail du Canada à Québec, cette année et exprima à l'unanimité le désir que le résultat de vos délibérations réponde à tout ce que vous en espérez.

Ce fut la première fois, l'année dernière, à Ottawa, que la Colombie Anglaise eut voix délibérante dans votre Congrès. Alors, comme à présent, on croyait que votre association s'emparerait de la question si absorbante des chinois; nous sollicitons encore votre aide à ce sujet. L'arrivage continu de ces immigrants malvenus ne tend à rien moins qu'à la dégradation finale et à la ruine de la dignité du travail des blancs sur la côte du Pacifique de notre beau pays.

L'énorme immigration chinoise en cette province est due principalement à la rigueur des lois exclusives des Etats-Unis. Les capitalistes de la Colombie Anglaise encouragent trop ouvertement ce genre d'immigration. L'immoralité de cette classe de gens ne devrait pas être dédaignée. Il ne sera jamais possible d'élever la race Mongolienne au niveau de la Caucasiennne. Beaucoup de jeunes gens accusent directement de leur ruine les Chinois, qui leur apprirent indépendamment d'autres vices, l'habitude exécrable de l'opium. Les détails de cette habitude dégoutante et abominable seraient considérés comme obscènes. C'est le devoir de notre Gouvernement de faire des lois qui restreignent aussi bien l'importation que la manufacture de l'opium au Canada et qui en limitent également la vente. Un fumeur d'opium a cessé d'être un objet d'étonnement et d'horreur et on n'y fait plus attention. Nous conseillons vivement au Gouvernement d'adopter une législation aussi rigoureuse que celle de l'Australie, qui, depuis quelques années, interdit formellement l'entrée de son territoire aux Chinois. A ce sujet, il serait peut-être bon de mentionner le fait qu'une circulaire du Conseil a été envoyée au Gouvernement du Canada et aux autorités Impériales concernant la limitation de l'immigration chinoise dans une mesure équitable. Comme aucune réponse à la circulaire n'a été reçue du gouvernement jusqu'à présent, il serait peut-être bon de n'en faire qu'une simple mention.

Cependant, une copie de la circulaire à laquelle je fais allusion vous sera envoyée en temps utile, ce, dès que nous aurons reçu un accusé de réception d'Ottawa. Je pourrais ajouter, à propos de ce qui précède, que, en trois voyages, les bateaux du Pacifique Canadien ont débarqué environ six cent cinquante Chinois de plus que la loi ne le permet, selon le tonnage. Vous voyez donc que la partie occidentale de la Puissance est envahie par une classe d'immigrants, qui suce, lentement mais sûrement, le sang de notre population blanche. Je pourrais aussi mentionner à ce sujet que la Compagnie du Pacifique Canadien essaye à présent ou essayera plus tard, d'obtenir du Gouvernement des concessions qui lui permettront de transporter un plus grand nombre de Chinois pour chaque cinquante tonnes de frêt; mais il est depuis longtemps rumeur que la compagnie fera tout son possible pour que le nombre de Chinois soit augmenté par rapport au tonnage. C'est le désir de ce Conseil que votre Congrès fasse tout en son pouvoir pour faire échec à toute démarche qui serait faite à cet effet.

Durant la dernière session de notre Législature Provinciale, les membres indépendants firent tout ce qu'ils purent pour empêcher l'emploi de Chinois dans les travaux publics et les éloigner le plus possible de la province. Leurs efforts eurent un succès partiel et, entre autres choses, ils hâtèrent le passage d'un mémoire de l'assemblée au Gouvernement de la Puissance, demandant de porter la taxe à cent piastres; elle est encore de cinquante piastres et l'on ne sait pas si le mémoire a jamais été envoyé ou non.

Il y a quelques mois, un ou deux cas de ce que l'on suppose être la lèpre furent découverts parmi les Chinois à Victoria. Des médecins furent appelés et il en résulta que deux des malades furent déclarés être des lépreux. Un rapport de l'investigation qui eut lieu fut envoyé à Ottawa. Peu après, un médecin expert arriva à Victoria avec l'intention de faire une enquête sérieuse relativement à ces cas particuliers, pour le compte du Gouvernement. Ce monsieur, après avoir pris connaissance de tous les faits concernant ces lépreux, écrivit à Ottawa que l'un des malades était incontestablement atteint de la lèpre, mais qu'il ne pouvait pas donner une opinion arrêtée pour le second, dont la maladie était encore à ses débuts; tout, cependant tendait à faire penser que c'était la lèpre. Voici le plus horrible de tous les fléaux qui nous arrivent de Chine et on ne peut pas nier que toute la population blanche soit exposée à en être affligée d'un moment à l'autre. A présent, cinq ou six lépreux sont en quarantaine sur une île, près de Victoria. Votre société ne pourrait-elle pas obliger les autorités fédérales à examiner cette question et transporter ce lazaret à une distance plus éloignée de la civilisation ?

Nous sommes reconnaissants des efforts faits par la députation envoyée par votre Congrès pour obtenir une entrevue du Gouvernement, cette année ainsi que l'année dernière. Il est clair que les Chinois ne deviendront jamais des citoyens de ce pays, et ils feraient de médiocres soldats; de plus, ils font une concurrence déloyale au travail des blancs et des chrétiens. Le Gouvernement devrait protéger les intérêts des citoyens loyaux—les ouvriers—de préférence à ceux des habitants du "Céleste Empire." La taxe de cinquante piastres n'a pas pour effet d'arrêter l'immigration chinoise, ou même de restreindre le nombre de Mongols qui émigrent ici en nombre considérable. Les entrepreneurs canadiens peuvent, en cachette, payer et paient réellement la somme nécessaire au Gouvernement pour leur permettre de débarquer, puis ils font travailler les Chinois jusqu'à ce que cette taxe leur ait été remboursée; et les Chinois paient souvent un intérêt énorme pour cette faveur.

Les Chinois, dans les mines, offrent un autre côté affligeant de cette question. Là, leur présence est dangereuse et est la cause fréquente d'explosions, avec leurs résultats déplorables; nous en avons fait l'expérience dans les houillères de Wellington. Ce sujet pourrait être traité dans une quantité de livres assez considérable pour remplir une bibliothèque de bonne grandeur; par conséquent, arrêtez l'immigration chinoise avant qu'il ne soit trop tard.

Au mois de Mars dernier déjà, une circulaire fut lancée par le Conseil aux diverses organisations ouvrières de l'Est du Canada, appelant leur attention sur l'état d'encombrement du marché ouvrier et s'appesantissant tout particulièrement sur le fait que certains journaux, aussi bien dans l'est que dans l'ouest, étaient fort en peine lorsqu'ils en avaient la fantaisie, de se dilater sur la prospérité présente et l'avenir de notre Province. Ces longues tirades ne manquaient jamais de nous apprendre "qu'il y avait du travail pour tout le monde" et que "quiconque désirait travailler ne pouvait rester oisif." Ces fantaisies, inutile de le dire, sortaient de toutes pièces de l'imagination de leurs auteurs et n'étaient rien moins que fondées. La circulaire lancée par nous fut publiée, je crois, dans le *Carpenter*, le journal officiel de la Fraternité des Charpentiers et Menuisiers.

Un mot ici, au sujet des ouvriers qui n'appartiennent pas aux organisations, sera bien à sa place. Cette Province est bien organisée; malgré cela, beaucoup d'ennui nous est causé de temps en temps par des hommes qui viennent ici de l'est et qui se mettent immédiatement en quête d'ouvrage sans s'inquiéter autrement s'il existe ou non quel-

que chose ressemblant à une union. Les unions, ici, je suis heureux de le dire, ont réussi à augmenter sensiblement leurs rangs à cette source. Malgré cela, je dois avouer que quelque chose peut et doit être encore fait dans l'est relativement au travail de l'organisation. Il y a des quantités de villes, aussi bien dans l'Ontario qu'à Québec, pour ne rien dire des Provinces Maritimes, dans lesquelles une union n'est connue que de nom ; ceci n'est pas juste, vis-à-vis des ouvriers, qu'ils appartiennent ou non à l'union. Quelques démarches, pensons-nous, devraient être tentées dans cette direction, afin que quelques-unes de nos croyances soient inculquées à ceux de nos concitoyens qui ne jouissent pas des bénéfices de nos unions.

Une autre chose sur laquelle je désirais appeler votre attention, c'est le grand besoin qu'a notre pays de fermiers ou "ranchers," c'est-à-dire de gens ayant une connaissance approfondie et pratique de l'élevage et de la culture des céréales et des fruits. Tout cela entre dans la ligne du fermier, dans la Colombie Anglaise, soit séparément, soit collectivement, et le climat est si bien adapté à cela que cette classe d'immigration y trouverait le plus grand bénéfice. Nous demanderons respectueusement à votre honorable Congrès de vouloir bien soumettre ces vues au Gouvernement et le prier de prendre les mesures nécessaires pour attirer l'immigration directe de notre côté.

Le Conseil des Métiers et du Travail de Vancouver et la majorité du peuple de cette Province reconnaissent que les débats du travail organisé sont maintenant d'une importance considérable, et le temps n'est pas éloigné où les demandes des grands corps travailleurs ne pourront pas être éludées. Le Congrès des Métiers et du Travail du Canada possèdera bientôt dans les affaires publiques une influence égale à celle de nos parlements et de nos législatures. Le vote d'un ouvrier compte autant que celui d'un capitaliste, et comme le corps le plus influent guide ordinairement le plus grand nombre d'hommes, vous avez déjà derrière vous une quantité énorme de votes, tous inspirés. Plus grand est le pouvoir, plus grande est la responsabilité des chefs de ces organisations du travail, et ceux de ces chefs qui s'imprègnent le mieux de ce fait sauront, avec la prudence nécessaire, accomplir le plus grand bienfait pour l'élévation et l'amélioration des masses ouvrières.

Nous terminons en espérant que ces messieurs qui sont réunis à la septième session annuelle du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, à Québec, passeront une résolution à l'effet que le prochain lieu de réunion soit Vancouver, B.C., où nous leur faisons une cordiale et fraternelle invitation.

Avec nos salutations aux frères assemblés, nous sommes à vous fraternellement.

J. A. FULTON,
Secrétaire du Conseil des Métiers et du Travail de Vancouver.

Le Congrès s'ajourne à midi.

SESSION DE L'APRÈS-MIDI

Le Congrès est ouvert par le Président Lafontaine, à 2 heures.

Le Comité des Ordres Permanents et des Résolutions présente son premier rapport comme suit :

Aux Officiers et Membres du Congrès des Métiers et du Travail du Canada :

Messieurs, — Votre Comité des Ordres Permanents et des Résolutions a l'honneur de vous informer qu'il s'est organisé avec D. A. Carey, comme président, et L. Z. Boudreau, comme secrétaire.

Votre Comité a examiné l'Adresse du Président et approuve la recommandation concernant la revision de la constitution y contenue. Soumis respectueusement.

DAVID CAREY, *Président.*
ANTOINE CHOQUETTE.
JNO. W. DAVEY.
ED. REYNOLDS.
L. Z. BOUDREAU, *Secrétaire.*

Le rapport est adopté tel quel.

Le Président nomme, comme Comité de la Revision de la Constitution, MM. O'Donoghue, de Toronto, et Davey, de Toronto; le dit Comité doit faire rapport à la prochaine réunion du Congrès.

Le Comité des Ordres Permanents et des Résolutions présente le Rapport No 2 et le Congrès procède à la discussion des résolutions soumises.

Proposé par M. Cribben, appuyé par M. Davey,

Que le Congrès demande aux Législatures Provinciales d'abolir les qualifications de propriété pour remplir des fonctions municipales.

Après une discussion par MM. Cribben, O'Donoghue, Jobin, Armstrong et McDonald, la proposition est adoptée.

Proposé par M. McDonald, appuyé par M. Cribben,

Attendu que les récentes investigations entreprises par les Comités du Sénat et de la Chambre des Communes ont démontré que le système de construire les travaux publics par contrat est une cause de corruption flagrante et déplorable, et d'une augmentation énorme du prix de tels travaux pour le pays; par conséquent, il est résolu que, dans l'opinion de ce Congrès, le système devrait être abandonné et, à l'avenir tous les travaux publics devront être faits à la journée.

Après une discussion par MM. McDonald, Jobin, Wright, Davey et O'Donoghue, la proposition est adoptée.

Proposé par M. McDonald, appuyé par M. Davey,

Que des inspecteurs locaux de fabriques soient nommés pour chaque centre important de manufacture dans la province d'Ontario.

Il est proposé en amendement que la motion ne passe pas maintenant, mais soit référée au Comité Exécutif pour examination ultérieure.

L'amendement est adopté.

Une résolution ayant trait au système d'immigration, introduite par MM. D. A. Carey et Holmes, est renvoyée au Comité des Ordres Permanents et des Résolutions, pour examen ultérieur.

Proposé par M. Davey, appuyé par M. Cribben, et résolu,

Que toutes les lignes de Chemins de Fer et Telegraphes soient acquises et contrôlées par le Gouvernement Fédéral, et que les Usines à Gaz et d'Electricité, les Téléphones, les Bateaux Traversiers, les Aqueducs et les lignes de Chars Urbains soient acquises par les municipalités dans lesquelles ils fonctionnent,

Proposé par M. Holmes, appuyé par M. D. A. Carey,

Attendu que le peu de temps qui est accordé pour fournir des informations relatives aux offenses commises en vertu de l'Acte des Fabriques d'Ontario, permet d'évader la loi, il soit résolu que, dans l'opinion du Congrès, le laps de temps pour fournir des informations selon l'Acte, et le laps de temps dans lequel la punition doit être infligée, selon la section 38 de l'Acte, soit étendu à six et neuf mois respectivement.

Proposé par M. O'Donoghue, appuyé par M. March,

Que les mots "six" et "neuf" soient biffés et les mots "quatre" et "sept" insérés à leur place.

Après une discussion par MM. Holmes, O'Donoghue, Wright, McDonald et Jobin, l'amendement est perdu et la motion adoptée.

Proposé par M. March, appuyé par M. Lépine,

Attendu qu'il est désirable qu'un Acte de Réglementation des Fabriques, applicable à toutes les Provinces, soit promulgué et mis en force, afin que les patrons d'une section ne se trouvent pas en désavantage, comparativement aux patrons d'une autre section, et que le dit acte contienne pour les ateliers des règlements semblables à ceux que l'on désire

voir appliquer aux fabriques, avec les inspecteurs et inspectrices nécessaires pour sa mise en vigueur; par conséquent, qu'il soit résolu, Que ce Congrès demande au Gouvernement du Canada la promulgation et la mise en vigueur d'un Acte de Réglementation des Ateliers, et qu'il soit en outre résolu, Que, en attendant que le Parlement du Canada prenne ces mesures ou détermine la question de juridiction, ce Congrès demande aux diverses Législatures Provinciales la promulgation et la mise en vigueur de tels actes dans chacune des Provinces.

Après une discussion par MM. Jobin, Wright, O'Donoghue, Lépine et March, la motion est adoptée.

Proposé par Mme Duffy, appuyé par M. D. A. Carey,

Que, dans l'opinion de ce Congrès, les intérêts des ouvrières demandent que des inspectrices de fabriques et d'ateliers soient nommées par le Gouvernement, et qu'afin que les fonctions de telles inspectrices ne soient pas remplies machinalement, les divers corps ouvriers soient consultés avant de faire telles nominations.

Après une discussion par Mme Duffy, MM. A. D. Carey, Holmes, Jobin et Béland, la motion est adoptée.

Proposé par M. O'Donoghue, appuyé par M. March, et résolu,

Que l'on demande au Gouvernement d'annuler, dans l'acte concernant l'Engagement des Matelots, la clause ne permettant aucun appel après une conviction pour quelque offense que ce soit, et d'accorder en place, le droit d'appel, dans de tels cas.

Proposé par M. Fontaine, appuyé par M. Dubois, et résolu,

Que les Gouvernements Fédéral et Provinciaux soient requis de n'employer que des matériaux de manufacture américaine dans la construction des ponts en fer.

Proposé par M. O'Donoghue, appuyé par M. March, et résolu,

Que ce Congrès demande au Gouvernement du Canada le passage d'une législation telle qu'elle ait pour effet de prohiber l'importation dans le Canada du travail Chinois et empêcher l'admission ultérieure de toute classe d'immigrants qui ne serait pas désirable.

La lettre suivante est lue et après vote, la requête est accordée :

QUÉBEC, 2 Septembre 1891.

A M. GEO. DOWER,

Monsieur, — Je désirerais faire un groupe photographique, comme souvenir du Congrès qui siège en ce moment. Si cette permission m'est accordée, je suggérerai que le Congrès en soit averti aujourd'hui et que les membres soient priés de se tenir prêts demain (Jeudi) après-midi à 3 heures. Cette démarche est entièrement spéculative de ma part.

Je vous salue respectueusement,

L. P. VALLÉE.

Le Congrès s'ajourne à 6 heures.

TROISIÈME JOURNÉE

Jeudi, 3 Septembre 1891.

Le Président Lafontaine ouvre la séance à 9 heures du matin.

La résolution concernant l'immigration, renvoyée au Comité des Ordres Permanents et des Résolutions, est présentée comme suit :

Proposé par M. D. A. Carey, appuyé par M. Holmes,

Résolu, que, quoique les travailleurs du Canada désirent ainsi que toute autre classe de notre population que les parties inhabitées du pays soient occupées et améliorées et quoiqu'ils soient prêts à supporter et approuver toute dépense raisonnable et judicieuse des gouvernements Fédéral et Provinciaux à cet effet, ils sont cependant vivement opposés à toute dépense qui serait faite, directement ou indirectement, en vue d'amener au Canada des artisans et des ouvriers sans expérience, pour entrer en concurrence avec notre marché déjà encombré; Résolu, de plus, que les ouvriers organisés du Canada dénoncent la pratique habituelle des compagnies de navigation et de leurs agents, qui font des rapports décevants, dans le but d'attirer les émigrants au Canada, et que, chaque fois qu'une compagnie de navigation fera, directement ou par l'entremise d'un agent, tout rapport, ou essayera d'attirer des artisans ou travailleurs au Canada, le gouvernement fédéral supprime de suite tout subsidie qui pourrait être accordé à la dite compagnie de navigation.

Proposé en amendement par M. March, appuyé par M. Davey,

Que tout ce qui suit le mot "que" dans la résolution précédente, soit effacé et remplacé par ce qui suit: "Ce congrès des Métiers et du Travail, composé de délégués dûment et régulièrement élus d'organisations de travailleurs du Canada, sachant que pendant les dernières années et au moment actuel, le marché du Canada a été et est constamment encombré dans toutes ses branches mécaniques et manuelles; qu'il soit par conséquent Résolu, que toute dépense publique faite directement ou indirectement, en vue d'aider, d'accorder des primes, d'encourager ou d'attirer des immigrants de l'une ou l'autre des classes mentionnées, adultes ou adolescents, de l'étranger au Canada, est inutile et injustifiable dans les circonstances actuelles;

Qu'il soit de plus Résolu que, comme conséquence de l'existence d'une telle condition du marché du travail au Canada, le système existant, injuste et trompeur, d'attirer l'immigration au Canada soit aboli, et que ceux seulement qui possèdent quelque fortune soient encouragés dans le pays;

Qu'il soit de plus également Résolu que le Comité Exécutif ou Parlementaire de ce Congrès reçoive l'instruction de préparer et de présenter à l'Hon. Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration au Canada, une copie dûment certifiée de cette résolution et qu'ils appellent son attention sur la grande importance du sujet pour les ouvriers; aussi qu'une copie certifiée de la même soit envoyée à son Excellence le Gouverneur-Général, qui lui donnera telle suite qui lui semblera désirable;

Proposé en amendement à l'amendement par M. Wright, appuyé par M. Armstrong.

Résolu que quoique les ouvriers organisés du Canada soient également désireux, ainsi que toute autre classe de notre population, de voir les parties inhabitées du pays occupées et améliorées et quoiqu'ils veuillent bien supporter et approuver toute dépense raisonnable et judicieuse, "autre qu'une assistance financière aux immigrants," des Gouvernements Fédéral et Provinciaux à cet effet, ils sont cependant vivement opposés à toute dépense qui serait faite directement ou indirectement en vue d'amener au Canada des artisans, "des agriculteurs" et des ouvriers sans expérience, "soit adultes ou adolescents," pour entrer en concurrence avec notre marché déjà encombré;

Résolu, de plus, que les ouvriers organisés du Canada dénoncent la pratique habituelle des compagnies de navigation et de leurs agents, qui font des rapports décevants dans le but d'attirer les émigrants au Canada et que, chaque fois qu'une compagnie de navigation fera, directement ou par l'entremise d'un agent, tout rapport ou essayera d'attirer des artisans ou travailleurs au Canada, le Gouvernement Fédéral supprime de suite tout subside qui pourrait être accordé à la dite compagnie de navigation.

Après une longue discussion par MM. Gale, March, Jobin, Beales, Lamb, Little, Fox, Cribben, Wright, Guthrie, O'Donoghue, Walsh, Routier, Davey, D. A. Carey, McDonald, Choquette, Bélanger et Lépine, l'amendement à l'amendement est adopté par le vote suivant:

Pour.—MM. Fox, Boudreau, Dubois, Lafontaine, Bolduc, Holmes, D. A. Carey, Massie, Choquette, Lavigne, Dalaire, Armstrong, Mailhiot, Chapman, Lamb, Page, Brennan, Coté, McDonald, Roberge, Fontaine, Gauvin, Béland, Bélanger, Gale, Lépine et Wright—27.

Contre.—MM. Routier, Jobin, Davey, March, Cribben, Guthrie, Reynolds, Dower, Cloutier, Marois, Little, Beales, Duffy, Walsh et O'Donoghue—15.

L'amendement est perdu sur la même division et la proposition principale est retirée.

Proposé par M. Lépine, appuyé par M. Béland et résolu,

Que l'élection des officiers soit inscrite à l'ordre du jour pour 3 h. p. m.

Proposé par M. Little, appuyé par M. Marois,

Que l'appel soit fait à toutes les sessions du Congrès et que les noms des absents soient pris en note.

Sur motion, la résolution ci-dessus est référée au comité spécial de la constitution.

Le Comité d'audition présente le rapport suivant qui, sur motion, est reçu et adopté:—

Québec, 2 Septembre, 1891.

Aux Président et Membres du Congrès des Métiers et du Travail du Canada:—

Le Comité d'Audition soussigné a examiné soigneusement les comptes de recettes et dépenses, ainsi que les pièces justificatives, et il trouve que le rapport financier que M. Geo. Dower, Secrétaire-Trésorier, a présenté à ce Congrès, est correct en tous points, que les

archives financières sont tenues soigneusement et systématiquement par lui, que le nombre de membres des corps affiliés au Congrès s'est élevé à 1378, mais nous regrettons de voir que dix des organisations, comprenant 504 membres, n'ont pas payé leurs cotisations et sont endettées de \$40.32 envers le Congrès. Pour éviter une répétition de ce qui précède, nous recommandons que toutes les organisations désirant s'affilier au Congrès des Métiers et du Travail du Canada, soient dorénavant requises de payer une cotisation d'avance pour avoir le droit de représentation et que toutes les organisations qui seront endettées envers le Congrès au moment de sa réunion n'aient pas le droit de représentation. Nous trouvons que les recettes du Trésorier pendant l'année se sont élevées à \$624.17 y compris la balance en caisse du dernier exercice, et les dépenses à \$618.27, laissant une balance de \$5.90.

Afin de réaliser des économies, nous recommandons respectueusement que le Comité Exécutif rentrant en charge à l'ajournement du Congrès organise un Sous-Comité qui serait chargé des fonctions remplies par le Comité Exécutif au siège du Gouvernement Fédéral.

Soumis respectueusement.

A. J. McDONALD.
W. H. WALSH.
O. FONTAINE.

Le Congrès s'ajourne à midi.

SESSION DE L'APRÈS-MIDI.

Le Président Lafontaine ouvre la séance à 2 heures.

Proposé par M. Wright, appuyé par M. O'Donoghue et résolu,

Que ce Congrès désire exprimer sa gratitude à l'Hon. M. Mercier, Premier Ministre de la Province de Québec, et aux autres membres de son Gouvernement pour l'hospitalité et la courtoisie dont ils ont fait preuve envers les délégués depuis leur arrivée et plus spécialement pour la faveur accordée au Congrès de siéger dans la Chambre Législative pendant ses réunions, et qu'un comité spécial, composé de MM. Jobin, Gale, Beales, et des auteurs de la proposition, soit nommé pour aller présenter à l'Honorable Premier Ministre et aux membres de son gouvernement les remerciements du Congrès.

Le Congrès reprend la considération des résolutions soumises par le Comité des Ordres Permanents et des Résolutions.

Proposé par M. Martineau, appuyé par M. Massie, et résolu,

Qu'il soit demandé à la Législature de la Province de Québec d'amender l'Acte Municipal de façon à obtenir le vote au scrutin pour les Elections Municipales comme pour les Elections Parlementaires.

Proposé par M. Fox, appuyé par M. Gale, et résolu,

Qu'en autant que l'accident déplorable arrivé dans la nuit du 19 septembre 1889, dans lequel une cinquantaine d'hommes, de femmes et d'enfants furent tués, était en quelque sorte dû à la décharge de gros canons sur le sommet de la Citadelle, propriété du Gouvernement Fédéral, ce Congrès croit que le dit Gouvernement Fédéral devrait indemniser les survivants pour leur perte irréparable.

Proposé par M. Jobin, au nom du Conseil des Métiers et du Travail de Québec et de Lévis,

Résolu que les Législatures Provinciales soient requises d'amender les lois régissant l'incorporation, afin de faciliter l'incorporation des Unions de Métiers et de Sociétés de Travail, de protection, de bienfaisance ou mutuelles, croyant que ces corps ont droit à leur reconnaissance légale, comme tout autre corps. Nous affirmons tout simplement le droit à l'égalité devant la loi, et le paiement de droits élevés étant au-delà de nos forces, nous affirmons que notre pauvreté ne devrait pas être un prétexte pour nous priver de nos droits.

La proposition est adoptée.

Sur motion, le Congrès s'ajourne pendant vingt minutes.

En se réunissant, on procède à l'élection des officiers et le Président désigne MM. Béland de Montréal, Reynolds de Québec et Carey de Toronto, comme scrutateurs.

Comme Président—

Urbain Lafontaine est réélu par acclamation.

Comme Vice-Président—

Geo. T. Beales, de Toronto26

John Armstrong, de Toronto19

M. Beales est déclaré élu Vice-Président pour l'année suivante et sur la proposition de M. Armstrong, l'élection est déclarée unanime.

Comme Secrétaire-Trésorier—

Geo. W. Dower, de Toronto31

John W. Davey, de Toronto14

M. Dower est déclaré élu Secrétaire-Trésorier pour l'année suivante et sur la proposition de M. Davey, l'élection est déclarée unanime.

Comité Législatif d'Ontario—

A. W. Wright, de Toronto 24

L. A. Lavigne, d'Ottawa 26

Chas. March, de Toronto 23

Comité Législatif de Québec—

L. Z. Boudreau, de Montréal 30

Geo. Gale, de Québec 26

Luc Routier, de Québec 30

Sur motion, il est convenu que le choix du prochain lieu de réunion sera inscrit à l'ordre du jour de midi, vendredi.

Proposé par M. Routier, appuyé par M. Jobin,

Que le Congrès se réunisse ce soir à huit heures.

La motion est perdue sur un vote et le Congrès s'ajourne à six hrs.

QUATRIÈME JOURNÉE.

Vendredi, 4 septembre, 1891.

Le Président Lafontaine ouvre la séance à 9 heures a.m.

Proposé par M. D. A. Carey, appuyé par M. Boudreau, et résolu,

Que toutes les résolutions soient remises avant 11 heures a.m.

Proposé par M. Wright, appuyé par M. Davey et adopté à l'unanimité,

Que ce Congrès a appris avec un profond regret, la nouvelle de la mort de M. Martin Carey, frère de notre très estimé camarade et co-délégué, M. D. A. Carey et qu'il désire présenter à la famille du défunt ses sincères condoléances en ces tristes circonstances et qu'une copie de cette résolution lui soit transmise.

Proposé par M. Marois, appuyé par M. Lavigne et adopté à l'unanimité,

Attendu qu'il a plu à Dieu tout-puissant, dans sa sagesse infinie, de retirer d'au milieu de nous l'un de nos membres les plus dévoués, qu'il soit

Résolu: Que par la mort de M. G. O. Corriveau, délégué de l'Union Typographique Jacques-Cartier, de Montréal, au Congrès des Métiers et du Travail de la Puissance, tenu à Ottawa l'année dernière, ce Congrès a perdu l'un de ses membres les plus sincères et l'un des organisateurs ouvriers les plus sérieux de la province de Québec; et qu'il soit

Résolu: Que ce Congrès offre ses plus sincères sympathies à la famille et aux amis de notre regretté collègue; et de plus qu'il soit

Résolu: Que les présentes résolutions soient insérées dans les procès-verbaux de ce Congrès et que copie des présentes soient transmises à la famille.

Le Congrès continue la considération des résolutions présentées par le Comité des Ordres Permanents et des Résolutions.

Proposé par M. Davey, appuyé par M. Cribben.

Attendu que la quantité de numéraire en circulation est beaucoup trop faible pour faire les affaires du pays sans avoir recours à une extension peu désirable et oppressive sinon ruineuse, du système de crédit; et attendu que la construction des travaux publics nécessaires et l'exécution d'améliorations publiques désirables par le gouvernement et les municipalités, ainsi que les emprunts d'argent pour en payer les frais, créent des frais

intolérables d'intérêt; et attendu que tels travaux et améliorations publics, lorsqu'ils seront terminés, seront une addition à la richesse du pays et par conséquent une base propre et désirable pour se procurer de l'argent; qu'il soit par conséquent résolu, que le Gouvernement du Canada fasse une émission de papier-monnaie ayant cours légal, remboursable en un laps de temps pouvant varier de trente à cinquante ans, en quantité suffisante pour parer aux frais de construction des travaux publics nécessaires et faire les améliorations publiques dont le besoin se fait sentir et pour prêter aux municipalités, à un taux d'intérêt suffisant pour couvrir les frais d'émission et de direction, telles sommes qui seraient nécessaires pour la construction et l'exécution de tels travaux et améliorations, requérant les dites municipalités de prélever des taxes suffisantes pour payer l'intérêt de tels emprunts et de créer un fond d'amortissement pour leur remboursement dans les délais convenus.

Après une discussion par MM. Davey, Wright, Jobin, McDonald et Armstrong, la motion est acceptée.

Proposé par M. Lépine, appuyé par M. Béland, et résolu,

Que l'on demande au Gouvernement de la Province de Québec de promulguer une loi fixant à neuf heures la journée de travail des femmes employées dans les ateliers et manufactures.

Proposé par M. Lépine, appuyé par M. Béland, et résolu,

Qu'il est désirable, dans l'intérêt des classes ouvrières, que tous les articles fabriqués dans les prisons et écoles de réforme, soient exportés et vendus sur les marchés étrangers, au lieu d'être mis en concurrence avec les produits de l'industrie privée sur le marché Canadien et que les Gouvernements Fédéral et Provinciaux soient requis de disposer ainsi des produits des prisons.

Proposé par M. Lafontaine, au nom de l'assemblée du District No 19, Montréal,

Qu'il soit demandé à la Législature de Québec de définir l'expression "ouvrier" dans la loi connue sous le nom de Loi David, comme signifiant toute personne travaillant à gages ou à salaire.

La motion est acceptée.

Proposé par M. Lafontaine, au nom de l'assemblée de District No. 19, Montréal,

Que le Gouvernement de la Province de Québec soit requis de désigner des inspecteurs et inspectrices pour les fabriques qui se trouvent en dehors des villes, attendu que les inspecteurs actuels sont constamment requis dans les villes, spécialement à Montréal.

La motion est adoptée.

Proposé par M. Lafontaine, au nom de l'assemblée de District No. 19, Montréal,

Qu'il soit demandé au Gouvernement Fédéral d'empêcher l'immigration des juifs dans les grands centres de population.

Sur motion, la proposition ci-dessus est référée à un comité spécial, composé de MM. O'Donoghue, Wright et Lafontaine.

Proposé par M. Lafontaine, au nom de l'assemblée de District No. 19, Montréal,

Que le Gouvernement de la Province de Québec soit requis d'établir une bibliothèque publique dans la Cité de Montréal.

La motion est adoptée.

Proposé par M. Lafontaine, au nom de l'assemblée de District No. 19, Montréal,

Que les livres employés dans les écoles publiques de la Province de Québec soient uniformes et sujets à l'approbation du Conseil de l'Instruction Publique.

La motion est adoptée.

Proposé par M. Jobin, appuyé par M. Routier,

Que ce Congrès, par la présente, requiert le Gouvernement de Québec d'introduire aussitôt que possible l'instruction gratuite dans la Province.

Proposé en amendement par M. Reynolds, appuyé par M. March, Que le Gouvernement de Québec soit requis de mettre en force l'instruction gratuite et obligatoire sous le contrôle des différentes dénominations.

Après discussion par MM. Jobin, Reynolds, Routier, Béland et O'Donoghue, l'amendement est perdu et la première proposition est adoptée.

Proposé par M. Beales, appuyé par M. Chapman.

Que l'on demande aux gouvernements provinciaux d'établir des bureaux d'imprimerie et de reliure pour l'impression de tous les documents des gouvernements et de tous les livres des écoles publiques, afin que ces livres coûtent le moins cher possible et puissent ainsi être donnés gratuitement aux élèves et que les surintendants de tels bureaux soient indépendants de toute influence politique et libres de conduire leurs affaires selon les principes du commerce et des unions.

Après une discussion par MM. Beales, Gale, Wright, O'Donoghue et Boudreau, la proposition est adoptée.

Proposé par M. Armstrong, appuyé par M. O'Donoghue,

Que chaque fois que des soumissions seront demandées, soit par le gouvernement fédéral ou par les gouvernements provinciaux, soit par les conseils municipaux, pour la construction de travaux publics ou l'accomplissement de charges publiques, et quand, dans la construction de ces travaux ou l'accomplissement de ces charges, on devra employer des ouvriers de quelque métier qui aura une échelle de prix ordinaire et communément reconnue, les devis devront contenir une clause stipulant que l'heureux soumissionnaire aura à payer le taux des gages prévalant dans tel métier dans la municipalité dans laquelle les travaux devront se faire, sans quoi son contrat sera résilié.

La proposition est adoptée et, sur la suggestion de M. Beales, elle est référée au Comité Exécutif afin qu'il agisse immédiatement en conséquence.

Proposé par M. Little, appuyé par M. Boudreau, et résolu,

Que le Congrès recommande au Gouvernement Fédéral et aux Gouvernements Provinciaux, ainsi qu'aux corporations municipales, de donner leurs contrats d'impressions aux établissements où les unions typographiques sont reconnues, de préférence aux imprimeries anti-unionistes.

Proposé par M. Côté, appuyé par M. Martineau, et résolu,

Que le Congrès demande, par la présente, que le Gouvernement du Canada fasse, aussitôt que possible, une offense criminelle de l'établissement ou l'entretien des agences des détectives privés dans le pays.

Proposé par M. Lafontaine, au nom de l'assemblée de District No. 19, Montréal,

Attendu que les écoles de réforme, en exploitant différentes industries, nuisent aux entreprises privées: qu'il soit en conséquence résolu que l'on demande au Gouvernement de ne permettre l'établissement de ces institutions que dans les campagnes, et qu'au lieu de métiers on y enseigne l'agriculture aux détenus.

La motion est adoptée.

Proposé par M. Holmes, appuyé par M. D. A. Carey, et résolu,

Attendu que les masses sont intéressées et contribuent leur part dans la dépense de tous les deniers municipaux: qu'il soit en conséquence résolu que la présente est une recommandation du Congrès des Métiers et du Travail du Canada à son Comité Exécutif de demander à la Législature d'Ontario de modifier ou amender l'Acte des Municipalités de manière à permettre à tout l'électorat municipal de voter sur tous les règlements concernant les finances municipales.

Proposé par M. March, appuyé par M. O'Donoghue, et résolu,

Que le Gouvernement de la Province d'Ontario soit requis d'amender de nouveau la loi relative aux propriétaires et locataires, de façon à rendre nul tout arrangement pris en vue d'éviter ou évasion l'observation des clauses de la loi actuelle.

Proposé par M. Jobin, appuyé par M. Routier, et résolu,

Que l'on demande au Gouvernement Fédéral de considérer l'opportunité d'augmenter la population rurale de ce pays en accordant aux résidents des terres gratuites à une distance raisonnable des chemins de fer, ainsi que d'avancer, à un taux d'intérêt peu élevé, sur des garanties raisonnables, suffisamment d'argent aux familles pour leur permettre de se fixer sur des terres et y subsister pendant un an.

Proposé par M. Dower, appuyé par M. O'Donoghue, et résolu,

Que le Congrès demande à la Législature d'Ontario d'amender comme suit le chap. 225, cité comme l'"Acte des Ecoles Publiques:" 1. Que tous les enfants fréquentant les écoles, soit publiques, soit privées, soient fournis de livres gratuitement. 2. Que la constitution des Commissions scolaires pour les cités, villes et villages incorporés soit basée sur le système aujourd'hui en vogue dans les bourgs anglais, comprenant les traits suivants: Election de syndics de par toute la municipalité par le vote cumulatif, abandonnant ainsi le système de quartiers et assurant ainsi une bonne représentation de la minorité. 3. Qu'il soit obligatoire pour les commissions scolaires de pourvoir à toute l'accommodation nécessaire à tous les enfants. 4. Que toutes les élections de syndics d'écoles se fassent au scrutin et le même jour que les élections municipales.

Proposé par M. Lafontaine, au nom de l'assemblée de District No. 19, Montréal,

Attendu qu'un grand nombre d'institutions subventionnées par le gouvernement de la province de Québec font une grande concurrence dans l'imprimerie ou autres industries; qu'il soit en conséquence résolu que le Congrès demande à la Législature de Québec de n'accorder aucune subvention aux institutions qui font ainsi concurrence à ces industries.

La motion est adoptée.

Proposé par M. Routier, appuyé par M. Jobin, et résolu,

Que le Congrès, par la présente, demande au Gouvernement de promulguer une loi forçant les patrons à payer leurs employés à la semaine en monnaie du gouvernement.

On fait ensuite le choix du lieu de la prochaine session du Congrès entre les villes suivantes:—Toronto, Ont.; Winnipeg, Man.; Vancouver, C. A.; St. Jean, N. B.; Victoria, C. A.; Kingston, Ont. et Cornwall, Ont. Le vote donne les résultats suivants :

Toronto.....	29
Winnipeg.....	2
Vancouver.....	2
St. Jean, N. B.....	1
Victoria.....	2
Kingston.....	2
Cornwall.....	3

et Toronto est choisi comme le prochain lieu de réunion.
Le Congrès s'ajourne à midi.

SESSION DE L'APRÈS-MIDI.

Le Président Lafontaine ouvre la séance à 2 heures.

M. Wright présente le rapport suivant du Comité auquel fut référé le rapport du Comité Exécutif, et qui est adopté:—

Votre Comité du Rapport du Comité Exécutif, a l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Nous avons examiné la partie du rapport du Comité Exécutif qui traite des efforts faits en vue d'obtenir une législation dans les intérêts des travailleurs, à Ottawa, selon les instructions qu'il avait reçues de ce Congrès et nous en concluons que, tandis qu'il n'a pas été capable d'obtenir tout, ou presque tout ce qui était désiré, il a du moins fait un progrès qui, étant données les circonstances particulières qui ont existé dans les cercles politiques de la capitale pendant la présente session, peut être considéré assez satisfaisant. Votre comité a pris la liberté de faire au rapport quelques additions qu'il croit nécessaires d'y ajouter avant qu'il soit incorporé dans les procédures du Congrès. Quoique le travail du Comité Exécutif à Ottawa n'ait pas été aussi fructueux qu'on aurait pu le désirer, en raison peut-être de la condition politique instable à laquelle il a déjà été fait allusion, il mérite néanmoins les remerciements du Congrès et démontre la sagesse qu'il y a de poursuivre cette voie.

Les travaux des Comités Législatifs des Provinces de Québec et d'Ontario ont été également fidèlement exécutés. Le premier Comité n'a obtenu qu'un maigre succès, malgré ses efforts et sa persévérance; d'un autre côté, le Comité Législatif d'Ontario, il est agréable de le dire, a obtenu un succès relatif, ayant réussi à obtenir une bonne partie des réformes désirées.

Votre Comité croit qu'il serait convenable que la partie du rapport du Comité Exécutif contenue dans le premier paragraphe après le mot "parlement" et la totalité du second paragraphe, ne fissent

pas partie des minutes de ce Congrès, et il recommande que cela soit retranché du rapport imprimé des Procédures.

Soumis respectueusement.

A. W. WRIGHT.
D. J. O'DONOGHUE.
ALF. BOLDOC.

M. Béland, du Comité des voies et Moyens, présente le rapport suivant, qui est adopté:—

Aux Officiers et Membres du Conseil des Métiers et du Travail du Canada:—

MESSIEURS,—Votre Comité des Voies et Moyens recommande que la taxe per capita reste fixée à huit centins. Votre Comité estime que le revenu sera d'environ \$420, et que les dépenses probables n'excéderont pas \$410. Afin de réduire les dépenses à ce chiffre, nous suggérons que la délégation qui sera envoyée à Ottawa soit moins nombreuse que celle de l'année dernière et qu'elle ne consiste pas de plus de quatre membres.

Votre Comité recommande aussi que la somme de dix piastres soit votée au délégué Côté pour avoir rempli les fonctions d'assistant Secrétaire et que le Secrétaire-Trésorier reçoive soixante-quinze piastres.

Nous recommandons également que 500 exemplaires du rapport des Procédures de ce Congrès soient imprimés en français et 1500 en anglais.

Soumis respectueusement.

JOSEPH BÉLAND,
A. LAVIGNE.
F. C. CRIBBEN.

M. O'Donoghue, du Comité Spécial re Immigration juive, présente le rapport suivant, qui est adopté:—

Votre Comité spécial, auquel a été référée la résolution re Immigration juive, a l'honneur de faire rapport comme suit:—Que, dans son opinion, le sujet entier est bien couvert dans la résolution relative à l'immigration déjà adoptée par le Congrès.

D. J. O'DONOGHUE.
A. W. WRIGHT.
U. LAFONTAINE.

M. Quinn, du Comité des Remerciements, présente le rapport suivant, qui est adopté:—

Québec. 4 Septembre, 1891.

Aux Officiers et Délégués du Congrès des Métiers et du Travail du Canada:

MESSIEURS,—Le Comité nommé pour rédiger les résolutions de remerciements à l'honneur de soumettre le rapport suivant:—

Premièrement. Que le Congrès offre ses remerciements au Comité de Réception du Conseil des Métiers et du Travail de Québec et de Lévis pour l'accueil cordial fait aux délégués pendant leur séjour ici.

Deuxièmement. Que les remerciements du Congrès soient offerts à Son Honneur le Maire Frémont pour sa cordiale réception au nom des citoyens et au Conseil de Ville pour l'usage de la Chambre du Conseil.

Troisièmement. Que les remerciements du Congrès sont dûs et offerts par le présent à l'Hon. Premier Ministre M. Mercier et aux membres de son Cabinet pour leur visite et leur adresse de bienvenue, ainsi que pour l'usage de la Salle d'Assemblée pour nos réunions.

Quatrièmement. Que les remerciements du Congrès soient envoyés au Conseil de Ville pour l'usage de la Salle du Marché Montcalm.

Cinquièmement. Que les remerciements du Congrès sont dus et offerts par le présent à la Presse pour les rapports des procédures de ce corps qui ont été publiés de jour en jour.

Sixièmement. Que les remerciements du Congrès soient présentés aux propriétaires des Hôtels pour la courtoisie déployée envers les délégués pendant leur séjour ici.

Septièmement. Que le Congrès vote des remerciements aux officiers sortant de charge.

Soumis respectueusement.

JOHN T. QUINN.
GEO. CLOUTIER.
MARY DUFFY.

M. Jobin, du Comité Spécial de Remerciements aux membres du Gouvernement de Québec, présente le rapport suivant, qui est adopté:—

Québec, le 4 septembre, 1891.

Aux Officiers et Membres du Congrès des Métiers et du Travail du Canada:—

MESSIEURS,—Le Comité Spécial que vous avez désigné pour présenter à l'Honorable Premier Ministre et à ses collègues les remerciements du Congrès pour leur cordiale hospitalité, désire vous faire connaître qu'il a eu l'honneur d'être reçu par le Premier Ministre et son Cabinet, auxquels il a présenté les remerciements du Congrès ainsi qu'il a été résolu. Il fut cordialement reçu, et l'Honorable Premier Ministre répondit en français et M. Ross en anglais, acceptant les remerciements du Congrès et lui disant que comme cette cité est essentiellement canadienne-française, étant la capitale de la partie française du Canada, ils étaient heureux de recevoir les représentants anglais des autres Provinces aussi cordialement et aussi bien que possible. Ils exprimèrent aussi le vœu que notre réunion soit productive pour ceux que nous représentons, car nous sommes tous des travailleurs, soit à l'enclume, au rabot, par la plume ou autrement, chacun dans sa sphère. Ils exprimèrent le désir que nous ne demanderions pas des impossibilités, car sans doute notre corps était quelquefois enclin à aller trop loin, tandis que probablement les gouvernements n'étaient pas enclins à aller assez loin. En attendant la réception officielle de nos Procédures, ils exprimèrent l'espoir de pouvoir accomplir nos souhaits s'ils n'étaient pas exagérés. M. O'Donoghue promit que le Rapport du Congrès serait remis à chaque Ministre individuellement. Le Comité se retira alors.

Soumis respectueusement.

P. J. JOBIN.
GEO. T. BEALES.
A. W. WRIGHT.
GEO. GALE.
D. J. O'DONOGHUE.

Le Congrès procède ensuite à la considération des résolutions soumises par le Comité des Ordres Permanents et des Résolutions.

Proposé par M. Wright, secondé par M. Jobin, et résolu,

Attendu qu'il est nécessaire pour l'élévation morale et physique du peuple que la durée des heures de travail soit diminuée; et attendu que grâce au monopole des inventions et des découvertes et des opportunités naturelles, le pouvoir des hommes de produire la richesse n'a pas eu le pouvoir de réduire les heures de travail journalier; et attendu que les patrons prétendent individuellement, avec quelque semblant de raison, que pour être juste, toute réduction des heures de travail devrait être générale et graduelle; qu'il

soit par conséquent résolu que, dans l'opinion de ce Congrès, le Gouvernement du Canada devrait promulguer une loi régissant la réduction graduelle des heures de travail de telle façon qu'en trois ans la journée de travail légale soit de huit heures, excepté seulement lorsqu'une délimitation arbitraire des heures de travail est en certains cas impossible.

Proposé par M. Dalaire, appuyé par M. Boudreau, et résolu,

Attendu que l'importation de clichés et de matrices des pays étrangers cause un dommage considérable aux imprimeurs du Canada; par conséquent qu'il soit résolu que le gouvernement soit requis d'imposer un droit de douane de 3 centins par pouce carré sur tous les clichés ou matrices employés dans l'impression ou la publication des journaux.

Proposé par M. Fontaine, appuyé par M. Boudreau, et résolu,

Que demande soit faite aux Gouvernements Fédéral et Provinciaux de promulguer une loi interdisant le paiement des salaires au moyen de bons.

Proposé par M. Jobin, appuyé par M. Little, et résolu,

Que demande soit faite à la Législature de la Province de Québec d'adopter une énergique Loi de Responsabilité des Patrons semblable à celle qui existe dans l'Ontario;

Proposé par M. McDonald, appuyé par M. Wright, et résolu,

Que le Sous-Comité Législatif de la province d'Ontario reçoive et reçoit par la présente, instruction d'insister auprès du gouvernement de la province d'Ontario pour obtenir les changements suivants dans les Bureaux de l'Instruction Publique: 1er. Que l'allocation actuelle du gouvernement aux écoles publiques, privées et supérieures, soit augmentée et que l'allocation municipale soit au moins égale à l'allocation législative. 2ème. Que, dans toutes les municipalités en dehors des cités, villes et villages incorporés, les sections scolaires soient divisées aussi également que possible, [par rapport au territoire], et qu'une taxe uniforme pour des fins scolaires soit prélevée dans chacune de ces municipalités, et que les dits fonds scolaires soient divisés également dans les sections, sans égard au nombre des enfants fréquentant chaque école, tout en prenant en considération les écoles employant deux professeurs ou plus.

Proposé par M. Beales, appuyé par M. Lamb,

Que l'article II, clause 4 de la Constitution soit modifié en insérant après le mot "représentent" les mots "et salariés bona fide."

Sur motion, la résolution est référée au Comité de Révision de la Constitution.

Proposé par M. McDonald, appuyé par M. Marois,

Qu'aucune personne qui est suspendue ou expulsée d'un ordre ou société quelconque représenté à ce Congrès ne soit éligible comme déléguée à ce Congrès.

Sur motion la résolution est référée au Comité de Révision de la Constitution.

Proposé par M. Beales, appuyé par M. Lamb, et résolu,

Que la loi intitulée "Acte de Protection des Ouvriers d'Ontario" soit modifiée de façon à assurer aux ouvriers et journaliers, en dehors des droits qui leur sont reconnus dans le dit acte, un lieu ou première hypothèque sur tout loyer ou autre revenu dérivé de toute bâtisse sur laquelle ils ont été employés, pour assurer le paiement des salaires et que l'intérêt sur hypothèque soit considéré comme revenu à cet effet.

Proposé par M. Lamb, appuyé par M. Beales, et résolu,

Que, dans l'opinion du Congrès, une Commission d'Arbitrage du Canada devrait être constituée, avec mission de régler les litiges entre patrons et employés, en vue de prévenir, autant que possible, les grèves et fermetures des ateliers par les patrons et qu'en ce qui concerne les compagnies de chemins de fer et autres corporations jouissant de franchises publiques, les décisions de cette commission soient obligatoires.

Proposé par M. Mailhiot, appuyé par M. Béland, et résolu,

Que le Congrès demande aux gouvernements provinciaux de conférer aux conseils municipaux le pouvoir de faire des lois réglant l'érection et la construction d'échafaudages pour la construction des édifices, et que des inspecteurs compétents soient nommés pour voir à l'observation de ces lois.

Proposé par M. Massie, appuyé par M. Mailhiot,

Que la Clause 1 de l'article 3026 des Statuts Révisés de Québec soit modifiée comme suit: Qu'il soit défendu aux garçons au-dessous de 16 ans et aux filles au-dessous de 18 de travailler dans des fabriques de tabac ou de cigares.

Après discussion par MM. Massie, Wright, Brennan, Little, O'Donoghue, Jobin, Walsh et McDonald, il est proposé par M. O'Donoghue, appuyé par M. Jobin, que la proposition soit modifiée en ajoutant les mots: "et les fabriques d'allumettes," et la motion originale ainsi amendée est adoptée à l'unanimité.

Proposé par M. Wright, appuyé par M. O'Donoghue, et résolu,

Que les municipalités sont naturellement mieux placées que les Législatures Provinciales pour juger de quelle manière les taxes municipales peuvent être le plus équitablement établies et par conséquent on devrait laisser à chaque municipalité le soin de décider de l'opportunité de la taxation.

Proposé par M. Wright, appuyé par M. Davey, et résolu,

Que ce Congrès demande au Parlement Fédéral la promulgation d'une loi effective, sous peine d'amendes convenables, pour empêcher l'importation au Canada d'ouvriers sous contrat.

Proposé par M. Wright, appuyé par M. D. A. Carey, et résolu,

Attendu que, dans le but avoué de protéger le travail canadien, le Parlement du Canada a adopté une politique de tarifs protecteurs; et attendu que ce n'est que par l'organisation que les travailleurs peuvent s'en assurer les bénéfices sous forme d'augmentation de salaires, ce qui leur a été promis comme résultat de la protection; qu'il soit par conséquent résolu que chaque fois que les patrons, dans quelque ligne que ce soit, essaient de détruire ou d'empêcher l'organisation de leurs employés, ce sera le devoir du travail organisé d'employer son influence, politiquement, pour faire supprimer les droits de douane sur le genre de marchandises fabriquées par tels patrons.

Proposé par M. McDonald, appuyé par M. O'Donoghue, et résolu,

Que les Comités Législatifs, pour les Provinces d'Ontario et de Québec reçoivent instruction de presser les Gouvernements Provinciaux de modifier les lois municipales des dites provinces de la manière suivante: L'adoption du suffrage universel pour les élections municipales dans la province de Québec; que les jours d'élections municipales, provinciales et fédérales soient déclarés au livre de Statuts demi-jours de fête légaux et que le vote soit obligatoire.

Proposé par M. Cribben, appuyé par M. Holmes, et résolu,

Que dans l'opinion de ce Congrès, le droit d'exercer la franchise sur la même qualification que celle en vertu de laquelle les hommes peuvent voter, soit étendu aux femmes et que le Comité Exécutif de ce Congrès ait pour instruction d'insister à ce sujet auprès des Gouvernements Fédéral et Provinciaux.

Proposé par M. Walsh, appuyé par M. Guthrie, et résolu,

Que ce Congrès demande à la Législature de Québec de modifier l'Acte Municipal de telle sorte que le pouvoir de décider entre maîtres et domestiques ne soit pas laissé plus longtemps entre les mains des municipalités, mais qu'il soit gouverné par une Loi Provinciale juste et équitable.

Proposé par M. Massie, appuyé par M. Fontaine, et résolu,

Attendu que les cigares sont des objets de luxe; qu'il soit par conséquent résolu que ce Congrès demande au Gouvernement Fédéral d'augmenter les droits de douane sur les cigares importés afin de protéger les cigariers du Canada.

Proposé par M. Gale, appuyé par M. Routier, et résolu,

Qu'il soit demandé aux corporations municipales des cités d'imposer une taxe sur les terrains vacants, pour leur valeur entière, lorsqu'ils seront détenus dans un but de spéculation.

Proposé par M. Cribben, appuyé par M. Holmes,

Qu'afin de faciliter le travail, le Comité Exécutif entrant reçoive pour instruction de préparer un programme des projets à discuter au prochain Congrès.

La motion est perdue.

Proposé par M. Gale, appuyé par M. Routier, et résolu.

Que les Commissaires d'Ecoles dans les cités de la Province de Québec soient élus par le peuple, à la place du système actuel.

En terminant, le Comité des Ordres Permanents et des Résolutions a l'honneur de solliciter du Congrès son approbation et sa sanction à tous les actes et les mesures adoptés aux sessions précédentes du Congrès et qui n'ont pas été discutés en détail à cette session.

Respectueusement soumis.

DAVID A. CAREY, *Président.*
ANTOINE CHOQUETTE.
JNO. W. DAVEY.
ED. REYNOLDS.
L. Z. BOUDREAU, *Secrétaire.*

Le rapport est adopté.

Proposé par M. Brennan, appuyé par M. O'Donoghue, et résolu,

Que quoiqu'un Acte de la présente Session du Parlement du Canada, intitulé "Acte concernant l'inspection des Navires" contient une clause reconnaissant la justice et autorisant l'inspection de l'outillage employé pour le chargement et le déchargement des navires à voile ou à vapeur, les machines dont on se sert à bord pour l'administration propre et effective de la dite loi sont imparfaites; qu'il soit par conséquent résolu que le Comité Parlementaire de ce Congrès reçoive instruction de convaincre le Gouvernement du Canada de la justice de certaines modifications à cette loi.

Le Congrès s'ajourne à 4.10 h. p.m., vendredi, pour se réunir dans la ville de Toronto à une date que choisira le Comité Exécutif.

ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES ET NOMS DES DÉLÉGUÉS.

ORGANISATION,	DÉLÉGUÉS,	ADRESSE DU SECRÉTAIRE.
Conseil des Métiers et du Travail de Québec et Lévis.	{ Luc Routier..... P. J. Jobin..... John Fox..... }	P. J. Jobin, 116 rue Scott,
Conseil des Métiers et du Travail de Toronto.	{ John W. Davey..... Chas. March..... F. C. Cribben..... Ls. Z. Boudreau..... }	F. C. Cribben, 10 rue Widmer,
Conseil des Métiers et du Travail de Montréal.	{ J. B. Dubois..... Urb. Lafontaine..... Alfred Bolduc..... John Quinn..... Wm. Guthrie..... }	J. A. Renaud, boîte 414, Amédée Blondin, 14 rue Champplain,
Assemblée de District No. 19, Montréal.	{ Art. W. Holmes..... David A. Carey..... Chas. Phillimore..... }	P. P. Lemieux, 46 rue St. Claire,
Assemblée de District No. 20, Québec.	{ J. M. Ness..... John Burns..... Elie Massie..... }	R. Glockling, 114 rue William,
Assemblée de District No. 125, Toronto.	{ Edwd. Reynolds..... Ant. Choquette..... L. A. Lavigne..... H. Dalairé..... }	J. T. Carey, boîte 142, Joseph Fournier,
Union des Cigariers de Montréal, No. 58.	{ John Armstrong..... Geo. W. Dower..... George Cloutier..... }	Eugene McKenna, 15 rue St. Fauntlee,
Ordre des Conducteurs de Chemin de Fer de la ville de Québec, division Stadacona, No. 130.	{ Félix Marois..... Edward Little..... Cyp. Mailhot..... }	Antoine Choquette, 48 rue Water, A. P. Pigeon, 1786 rue Ste. Catherine, W. G. Fowler, boîte 543,
Union Typographique d'Ottawa, No. 102.		J. B. Jobin, 140 rue Franklin, St. Sauveur, M. J. Butler, 421 rue Champplain, George Lesage, boîte 1085.
Union Typographique Jacques-Cartier, Montréal.		
Union Typographique de Toronto, No. 91.		
Union Typographique de Québec, No. 159.		
Union Typographique de Québec, No. 160.		
Union des Plâtriers de Montréal.		

George Lesage, boîte 1085.

Cyp. Mailhiot...

ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES ET NOMS DES DÉLÉGUÉS

Union des Journaliers Constructeurs de Toronto.....	{ Geo. T. Beales..	S. J. Archer, 46 rue DeGrassi.
Union des Coupeurs de Cuir de Québec.....	{ Chas. Chapman.	Luc Routier, 121 rue Latourelle.
Association des Barbiers de Québec.....	{ Robt. Lamb.....	J. A. Lapoint.
Union des Cordonniers à la Machine de Québec.....	{ Ignace Trudel..	Téléphore Poitras,
Assemblée Locale 2676, Hull, Qué.....	{ E. Boucheard....	Augustin Lefebvre.
do 7628, Montréal.....	{ D. J. Marsan....	Joseph Warren, boîte 1458.
do 10674, St. Raymond. Qué.....	{ T. Lawlor.....	Ferd. Savary, St. Raymond de Port Neuf
do 10870, Québec.....	{ Nap. Pagé.....	L.A. Dechene, 50 Ste. Marguerite, St. Roch
do 6583, Cornwall.....	{ M. H. Brennan..	Earl Douglas, boîte 574.
do 2056, St. Catharines.....	{ John Desrosier.	A. V. Staats, boîte 202.
do 10581, Québec.....	{ Joseph Côté....	H. Gagnon, 16 rue Bélair, St. Roch.
do 3484, Montréal.....	{ A. J. McDonald.	Omer Fontaine, 391 rue Amherst.
do 2508, Québec.....	{ J. T. Carey.....	Pierre Gauvin, St. Félix du Cap Rouge.
do 2436, Montréal.....	{ Théo. Roberge.	John Wilkins, 222 St. Antoine.
do 713, Québec.....	{ Omer Fontaine.	P. P. Lemieux, 46 rue Ste. Claire.
do 10061, Québec.....	{ Pierre Gauvin..	Fred. Desjardins, boîte 73, St. Roch.
do 2305, Toronto.....	{ Mary Duffy.....	J. H. Gilmour, 101 rue Victoria.
do 5204, Montréal.....	{ Octave Vezina..	E. Raza, Montréal.
do 193, Ottawa.....	{ Wm. H. Walsh..	Louis Bélanger, Ottawa.
do 4003, Québec.....	{ D. J. O'Donoghue	Martin Hannon, 40 rue St. Charles.
do 4977, Montréal.....	{ J. Béland, M.P.P.	J. B. Trudel, 223 rue Jacques Cartier.
do 1007, Sillery, Qué.....	{ Geo. Gale.....	Elzear Julien, Sillery, Qué.
do 1278, Québec.....	{ A. T. Lépine, M.P.	Chas. Gingras, Québec.
do 7814, Toronto.....	{ J. T. Martineau.	Colin C. Campbell, bureau du News.
do 6952, Peterboro'.....	{ Gaudiose Masse.	W. A. Wright, Peterboro.
do	{ A. W. Wright....	
do	{ Wm. Hogan.....	

CONSTITUTION

ARTICLE I.

NOM ET BUT.

Clause 1.—Cette organisation s'appelle le "Congrès des Métiers et du Travail du Canada."

Clause 2.—Elle a pour but de rallier toutes les organisations ouvrières, pour travailler à la confection de nouvelles lois ou d'amendements aux lois existantes, dans l'intérêt de ceux qui ont à gagner leur vie, en même temps que pour assurer le bien-être des classes ouvrières.

ARTICLE II.

REPRÉSENTATION.

Clause 1.—Le Congrès se compose de délégués des Conseils de Métiers, des Unions Centrales de Travail, des Unions de Métiers et des Assemblées d'Etat, de District et Locales des Chevaliers du Travail du Canada.

Clause 2.—La représentation au Congrès sera basée comme suit: Les Unions de Métiers et les Assemblées Locales des Chevaliers du Travail peuvent envoyer un délégué par cent membres, un délégué dans le cas où il n'y aurait pas cent membres et un délégué aussi pour une fraction additionnelle de plus de la moitié de cent; les Conseils de Métiers, les Unions Centrales de Travail, les Unions Nationales de Métiers et les Assemblées Provinciales et de District des Chevaliers du Travail, trois délégués. Deux ou plusieurs Unions de Métiers ou Assemblées Locales de Chevaliers du Travail, dont le nombre total des membres réunis n'excédera pas cent cinquante, peuvent s'unir pour envoyer un délégué. La représentation par procuration n'est pas permise et tous les délégués doivent être membres des associations qu'ils représentent; mais rien, dans cette clause, ne s'oppose à ce que les unions ou assemblées s'unissent pour envoyer un représentant, pourvu qu'il soit membre d'une des associations réunies.

Clause 3.—Tous les délégués sont requis de produire leurs certificats d'élection, signés par le président et le secrétaire de l'organisation que chacun représente et portant le sceau de l'organisation, s'il y en a un. Quand deux ou plusieurs associations se sont unies pour envoyer un délégué, tel que pourvu par la clause 2, ses lettres de créance doivent être signées par le président et le secrétaire de chacune de ces organisations et porter aussi le sceau de chacune, s'il y en a un.

Clause 4.—Avis de l'élection des délégués, avec leurs noms et adresses et le nombre des membres des organisations qu'ils représentent, doit être envoyé au secrétaire du Congrès au moins cinq jours avant la date de réunion du Congrès.

ARTICLE III.

ASSEMBLÉES.

Clause 1.—Le Congrès se réunira une fois par an, à la date et au lieu fixés à chaque session, pourvu, toutefois, qu'il reste au Congrès le pouvoir de décider, à n'importe quelle session, de par l'assentiment de la majorité, de ne s'assembler que dans deux ans.

ARTICLE IV.

DÉPENSES.

Clause 1.—On devra pourvoir aux dépenses du Congrès par une cotisation de tant par tête prélevée sur les membres des organisations représentées à ses sessions et sur ceux de toutes autres organisations qui témoigneraient de leur intention de contribuer à ce fonds, le taux par tête devant être fixé à chaque session du Congrès, mais ne devant dans aucun cas dépasser dix centins par année.

CLAUSE 2.—Cette cotisation devra être envoyée au secrétaire-trésorier en deux paiements égaux, dus et payable le ou avant le 15 novembre et le ou avant le 15 mai de chaque année.

ARTICLE V.

DIRECTEURS.

CLAUSE 1.—Le Congrès a un président, un vice-président, un secrétaire-trésorier et un comité exécutif composé de ces trois premiers directeurs et de six autres membres, dont trois de la province d'Ontario et trois de la province de Québec.

ARTICLE VI.

DEVOIRS DES DIRECTEURS.

CLAUSE 1.—Le président présidera toutes les séances du Congrès et du Comité Exécutif, convoquera quand il le jugera à propos le Comité Exécutif en assemblée pour la transaction des affaires, ou à la demande de trois membres de ce comité, et il accomplira tous autres devoirs qui incombent d'ordinaire au président d'un corps délibérant.

CLAUSE 2.—Le vice-président remplira les devoirs du président, en l'absence ou dans le cas de démission de ce dernier.

CLAUSE 3.—Le secrétaire-trésorier tiendra un registre des délibérations du Congrès et, après chaque session, il en préparera et fera imprimer le rapport, qui devra donner toutes les questions discutées et décidées; il percevra tous les argents dus au Congrès, en en donnant reçu; et les emploiera à payer les dettes reconnues du Congrès; il adressera aux organisations ouvrières du Canada, autant qu'il lui sera possible, des circulaires les avertissant, au moins six semaines à l'avance, de la date des sessions du Congrès, et verra à obtenir des taux de passage réduits sur les chemins de fer pour les délégués et enverra à tous ceux dont il aura reçu avis de l'élection les certificats nécessaires pour obtenir leurs billets à ces taux réduits.

CLAUSE 4.—Le Comité Exécutif s'assemblera à la demande du président, à l'heure et au lieu qu'il indiquera, et agira au nom du Congrès durant les périodes écoulées entre les sessions; ce Comité suivra les débats des Législatures Provinciales et du Gouvernement Fédéral et emploiera toute son influence à faire légiférer sur tout ce qui aura été décidé à chaque session du Congrès, ou sur toute autre question qu'il jugera à propos. Il pourra choisir un de ses membres ou plus, si les revenus du Congrès le permettent, pour assister aux sessions locales ou fédérales et hâter l'adoption des mesures dans l'intérêt des classes ouvrières, ou bien encore agir conjointement avec les délégués de toute autre organisation ouvrière dans le même but.